



## Compte-rendu de la première rencontre ministérielle pour une négociation sur les non-titulaires

**Délégation CGT** : Jean-Marc Canon (UGFF), Gilles Oberrieder (UGFF), Jean-Michel Soulié (UGFF), Philippe Crépel (Santé, Action Sociale), Sylvie Guinand (Services Publics)

Pour le gouvernement : monsieur Tron (Secrétaire d'Etat), monsieur Barreault (Directeur de Cabinet), monsieur Verdier (Directeur de la Fonction publique).

### **Introduction Générale de Georges TRON**

Rappelle le rapport Marcel Pochard de 2003. Depuis des années il est impossible d'endiguer le recrutement de contractuels, mode complémentaire au statut pour assurer le service public. Ce n'est pas l'utilisation du contrat qui pose problème en soi, c'est lorsque celle-ci est source d'abus. Le statut ne saurait être légitime s'il permet la précarité. Le système n'a pas vocation à créer de la précarité. Ces rencontres ont pour but de mettre un terme aux recrutements abusifs.

Les agents non titulaires seraient au nombre de 840 000 : 13 % à l'Etat, 14 % à l'Hospitalière et + de 21 % dans la Territoriale (avec des pointes à 41 % dans les Conseils Régionaux.), 53 % dans les établissements publics d'Etat.

Les efforts fournis depuis des années n'ont pas endigué le nombre de contractuels dans la Fonction Publique d'Etat mais 2/3 des 330 000 agents non titulaires (ANT) sont dans une situation stable (CDI ou CDD de 3 ans).

*Question prioritaire : 100 000 ANT restent. Combien sont sur des emplois permanents ?*

On ne peut plus fermer les yeux sur les vacataires « permanents » embauchés par les ministères ou les collectivités.

Il y a eu 16 plans de résorption en 50 ans mais le volume d'ANT n'a jamais été résorbé.

L'introduction du CDI est un progrès, mais les agents des catégories B et C en sont dans les faits exclus, ainsi que les A recrutés sur emplois temporaires. La gestion sur le long terme est insatisfaisante en termes de carrière et de mobilité. Le droit à un parcours professionnel n'est pas assuré.

La titularisation n'est pas la seule réponse : proposition d'accès plus large au CDI et accès progressif à la titularisation. On doit pouvoir généraliser le CDI, garantir la portabilité des droits, instaurer un contrat d'opération, favoriser l'intégration dans la Fonction Publique avec les validations d'acquis ou en mettant en place des concours réservés.

But annoncé : un projet de loi d'ici la fin de l'année 2010. Nous aurons à identifier les situations de précarité pour un diagnostic partagé en septembre, puis nous tiendrons des réunions thématiques (thèmes à développer), avant d'entrer dans une phase de négociations et la rédaction d'un protocole d'accord (précision apportée par le Ministre lui-même : à la veille d'une consultation électorale).

**CGT :** La CGT demande depuis longtemps l'ouverture de négociations sur ce dossier majeur. L'ampleur du nombre d'ANT est dû au contournement statutaire. La précarité est induite. La DARES constate d'ailleurs en 2006 que la précarité dans la Fonction Publique est aussi importante que dans le privé. Cela pose une vraie question de politique globale de l'emploi public.

La CGT propose **4 axes de réflexion** sur ce dossier.

- 1) En janvier 2010, le Président de la République a déclaré sur une chaîne de télévision : « *La situation des contractuels dans la fonction publique est tout à fait anormale. Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation des contractuels.* »

La CGT est en accord avec le terme de titulariser et se prononce très clairement pour une loi de titularisation et pas de mise sous CDI, qui doit rester dérogatoire. Même s'il est mieux d'avoir un CDI à titre individuel plutôt qu'un CDD, on se prononce pour une loi de titularisation car la situation de non titulariat n'est pas acceptable dans son principe et non conforme à l'exercice des missions de Fonction publique.

- 2) Les plans pluriannuels Le Pors, Perben, Sapin, n'ont pas empêché la reconstitution du stock d'agents non titulaires : il faut des dispositions nouvelles pour empêcher l'embauche d'ANT.

La CGT ne partage pas l'idée que le recours aux non titulaires soit un fait « *obligé* » et que le chiffre d'ANT soit incompressible. En 1983, la Fonction Publique d'Etat, par exemple, ne comptait que 7 % d'ANT. Or, après 3 plans, elle en compte près du double ! Ceci montre la nécessité de mieux encadrer le recours au non titulariat. La CGT propose 2 pistes à ce stade :

- Revoir certaines dispositions législatives actuelles dans chacun des Titres (articles, alinéas, décrets), voire en abroger certaines car elles ont permis la règle pour embaucher des ANT et sont interprétables à plusieurs niveaux, dont les établissements et collectivités usent et abusent en toute impunité.
  - Etudier l'idée d'une pénalité financière à tous les employeurs publics qui abusent du recours aux ANT.
- 3) Améliorer les conditions de reclassement car après une titularisation, les rémunérations sont souvent moins favorables (notamment pour les catégories A) que lorsque l'agent était sous contrat, qui voit son revenu régresser.
  - 4) Pour tous les ANT qui resteront dans la fonction publique sur de vrais besoins occasionnels et saisonniers : améliorer les droits. Un certain nombre de dispositifs ne sont pas acceptables. Il est nécessaire et urgent de les harmoniser, de les rendre cohérents sur l'ensemble du territoire et tirer vers le haut tous les droits : sociaux, syndicaux, ....

Dans le même temps, la CGT demande l'abrogation du recours à l'interim (la loi de 2009 est toujours aussi inacceptable).

**Sur la méthode** : la CGT est plutôt d'accord avec la méthodologie et le calendrier proposés, mais nous avons besoin de réunir les groupes de travail sans attendre. D'autre part, nous demandons instamment à recevoir les documents de travail bien en amont pour avancer dans un travail de qualité. Enfin, nous demandons des points d'étape « *politiques* » en séance plénière comme ce jour.

**UNSA** : Prennent acte de voir réduire la précarité dans la Fonction Publique. Les contractuels en CDD sont maltraités par l'employeur public. Attentes : le calendrier.

**FSU** : Urgence de se mettre au travail sur la question de la titularisation. Il faut regarder ce que nous voulons comme emploi public. Réaffirment leur attachement au statut. Il faut répartir des besoins pour créer les emplois nécessaires. Politique de l'emploi : il faut arrêter d'embaucher des personnels non titulaires. Dans le même temps, il faut travailler à des droits équivalents et développer l'action sociale pour les agents non titulaires sur missions occasionnelles. Dans la FPT, on peut passer de 30 à 50 % d'ANT selon la collectivité, les "Vivaldi", personnels qui font les 4 saisons. Dans l'enseignement supérieur les enquêtes font état de 20 % d'ANT.

**Propositions** : le recrutement par concours reste la règle avec des moyens pour favoriser l'accès des ANT aux concours, revoir le système des listes d'aptitude.

Le Président a bien parlé de titularisation progressive. La FSU souhaite un plan de titularisation rapide avec un calendrier adapté par ministère. Hors de question de développer le CDI ou de "cédésier" les non titulaires. Envisager des créations de corps dans certains cas.

**CFDT** : la question du contrat figurait en 2007. Réaffirmer les conditions : attachement à l'article 3 de 83 : les postes doivent être occupés par des fonctionnaires permanents; dans la FPT, 80 % des ANT sont des femmes.

Pour les agents sous contrat actuellement : construire des garanties collectives. 1 agent sur 5 est contractuel dans la Fonction Publique. Il faut compléter ces chiffres avec ceux des vacataires, occasionnels et contrats aidés. Comment les textes ont-ils pu être détournés à ce point-là ? Propositions : construire des garanties collectives, dénoncer la loi de 1985 sur les barrières d'accès au CDI.

**Solidaires** : les engagements du gouvernement n'ont pas été à la hauteur. Les mesures et réformes prévoient la non reconduction d'un agent sur deux et favorisent le recours à l'embauche d'ANT. Salaires bloqués, absence de stabilité des contrats (notamment les ANT qui relèvent de l'article 6.2. Evoque les temps partiels imposés. Diminution drastique du nombre de postes proposés dans la FPT. Demandent l'abrogation de la loi mobilité et un plan de titularisation de tous les contractuels.

**CFTC** : Reste attachés au statut de la FP, qui n'est pas un cadre rigide comme on veut le faire croire. Ne sont pas favorables à une contractualisation dans la fonction publique. Besoin d'un cadrage plus précis sur les recrutements. La précarité existe bel et bien et il faut être attentif à ce que les ANT ne soient pas une variable d'ajustement. Favorables à améliorer le dispositif des droits des ANT.

**FO** : ne souhaitent pas que le contrat remplace le statut, prônent le statut, demandent un plan de titularisation

**Verdier** : présente un diaporama (à joindre au compte-rendu) : éléments de contexte et ANT peuvent bénéficier d'une loi de titularisation

Hors champs : besoins temporaires, emplois aidés, personnels des EPA, assistants d'éducation.

**Calendrier** : 5 réunions en septembre-octobre pour avancer par thèmes, ensuite relevé de conclusions, et protocole d'accord, proposition d'une loi de titularisation prévue pour la fin de l'année

## **Réactions :**

**CGT** : 1) le diaporama reflète surtout un état des lieux FP d'Etat : dispositions à élaborer pour les trois versants

2) les % donnés doivent être revus et présentés en neutralisant les chiffres qui concernent les agents qui ne sont pas fonctionnaires

3) On doit discuter de tous les articles et la CGT réaffirme que le recrutement d'ANT doit pouvoir être discuté y compris, par exemple, dans les EP : on n'est pas obligés d'embaucher des ANT sur certains emplois

4) contrats d'opération : ligne jaune à ne pas franchir pour la CGT

**CGC** (Agnès Lerat) : s'interroge sur l'arsenal juridique pour institutionnaliser cette loi ?

**Réponses du Ministre** : plan de titularisation il y aura, ciblé et progressif (ce qui, constitue une avancée évidente par rapport à son propos liminaire).

Cette réunion confirme que, même si bien des choses restent à gagner, il y a des possibilités réelles d'obtenir des avancées.

Compte tenu de l'importance et de la complexité de ce dossier, la CGT FP a prévu de dégager tous les moyens nécessaires pour le porter au mieux.

A l'évidence, une mobilisation de tous les instants est indispensable.

Une pétition CGT FP est disponible. Elle est signable en ligne, en particulier, sur le site de l'UGFF – CGT au titre de l'ensemble de nos organisations.